



MICROSUBVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME 2024-2025

LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES

Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance sont invités à présenter une demande de microsubvention pour la réalisation d'activités de lutte contre le racisme qui profitent aux communautés racisées et autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard. Un fonds total de 100 000 \$ est disponible pour verser des microsubventions uniques aux demandeurs retenus. Toutes les demandes doivent être envoyées d'ici **11 h 59 (heure de l'Atlantique) le 6 décembre 2024**.

Les microsubventions ciblent des initiatives axées sur la lutte contre le racisme afin de promouvoir une culture de diversité et d'inclusion, de lutter contre le racisme et de renforcer le lien entre l'égalité raciale et la cohésion communautaire. Ces initiatives doivent viser à repérer, à éliminer, à prévenir et à atténuer les répercussions racialement inévitables et les déséquilibres de pouvoir entre des groupes et à modifier les structures qui soutiennent les iniquités.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard offre aussi une subvention axée sur l'équité, la diversité et l'inclusion. On peut en voir les détails sur la page Web [GEDI](#).

Définitions

- La **lutte contre le racisme** est un processus dynamique qui consiste à cerner le racisme et à s'y opposer. Elle vise à combattre le racisme et à soutenir activement l'évolution des politiques, comportements et croyances qui perpétuent les idées et gestes racistes. La lutte contre le racisme est ancrée dans l'action. Elle repose sur la prise de mesures pour éliminer le racisme individuel, institutionnel et structurel.
- L'expression « **équité, diversité et inclusion** » (EDI) sert à décrire les politiques et programmes qui favorisent la représentation et la participation de groupes de personnes diverses, notamment en ce qui concerne l'âge, la race ou l'origine ethnique, la capacité et l'incapacité, le genre, la religion, la culture et l'orientation sexuelle.

Exemples de thèmes et de domaines prioritaires liés à la lutte contre le racisme

- [Obstacles liés au racisme systémique](#) : réduire les obstacles à l'inclusion en luttant contre le racisme systémique dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, du système judiciaire, du logement, des services publics et de l'emploi.
 - Emploi : réduire les obstacles à l'embauche, à la formation au leadership et à la formation aux compétences professionnelles.
 - Justice : promouvoir des interventions auprès des jeunes et encourager des relations positives entre les communautés et le système de justice pénale.
- Promouvoir des interventions auprès des jeunes qui encouragent des relations positives entre les communautés racisées et autochtones et le système de justice pénale.
- S'attaquer aux [crimes haineux ou motivés par la haine](#).

- Aider les personnes racisées et autochtones à s'épanouir dans la communauté après un contact avec le système judiciaire.
- Faire traduire ou adapter les informations indispensables à l'intégration communautaire.
 - Participation sociale : promouvoir la participation et réduire les obstacles dans le sport, les arts et la culture communautaires.
 - Santé : soutenir les initiatives qui favorisent le bien-être et la santé des populations racisées et autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Recherche et [recueil de données désagrégées](#) : promouvoir et améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données, des preuves et des points de vue de la communauté sur les enjeux liés à la race à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Renforcement des capacités organisationnelles : développer et renforcer les compétences, instincts, aptitudes, processus et ressources dont les organismes et les communautés ont besoin pour survivre, s'adapter et prospérer dans un monde qui évolue rapidement.
- Prise de conscience : appuyer des projets novateurs permettant de faire de la sensibilisation et du travail en matière de prévention de la violence contre les femmes à l'Île-du-Prince-Édouard, en mettant l'accent sur les femmes racisées et les personnes racisées de diverses identités de genre.

Initiatives antérieures financées par la microsubvention pour la lutte contre le racisme

ACPEFÎPÉ – 5 000 \$

Tout le monde est inclus

Ce programme français axé sur l'antiracisme et l'inclusion comprendra des ressources, des livres, des événements et des affiches adaptés aux enfants pour veiller à ce que chaque enfant ait accès à un programme d'éducation contre le racisme. Tous les éducateurs et éducatrices seront formés pour livrer le programme d'enseignement contre le racisme. La diversité des centres sera représentée dans tous les aspects de l'environnement. Le thème *Tout le monde est égal et tout le monde est inclus* sera inculqué à une tranche d'âge déterminante pour former des adultes sensibilisés et bienveillants.

Adedotun Adedoyin – 2 000 \$

Notre humanité commune : vidéos visant à contrer le racisme et à célébrer la diversité

Une série de 3 à 5 vidéos portant sur l'antiracisme visera à sensibiliser et à éduquer le public. Les vidéos explorent la signification et l'histoire du racisme, ainsi que son impact sur différentes communautés à travers le monde. Le projet se penchera également sur les conséquences du racisme, notamment la discrimination, les préjugés et les inégalités. La série sera promue dans les médias sociaux et par d'autres moyens. Les gens pourront y accéder gratuitement en ligne.

Atlantic Student Development Alliance – 5 000 \$

Le racisme sur le marché du travail de l'Î.-P.-É.

L'objectif de ce projet est de recueillir des témoignages de première main sur les expériences de racisme et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) sur le marché du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. L'équipe recrutera dans toute la province des étudiantes et étudiants internationaux ainsi que des personnes qui ont reçu leur diplôme pour participer à des balados ou des entretiens vidéo. Le projet donnera une voix aux marginaux et aidera à mettre en lumière les défis rencontrés par la communauté PANDC sur le marché du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

Conseil scolaire-communautaire Évangéline – 5 000 \$

Art pour l'inclusion

Le CSCÉ, par le biais de son initiative Bienvenue Évangéline, fera appel aux arts, entre autres, pour se joindre à la lutte contre le racisme. Le CSCÉ organisera un événement rassembleur axé sur les arts visuels, dont la peinture, le dessin et l'écriture. Deux intervenants seront invités à prendre la parole, l'un en relation avec l'art et l'autre avec l'inclusivité. Un buffet de plats internationaux donnera l'occasion de discuter de thèmes précis dans le cadre d'une activité conviviale et instructive.

Centre de ressources familiales Families East – 4 986 \$

Tous et toutes sont les bienvenus

Ce programme de 8 semaines est conçu pour lutter contre le racisme et initier les enfants âgés de 2 à 6 ans à un environnement accueillant, inclusif et diversifié. Le programme exposera les enfants aux différences raciales d'une manière adaptée à leur âge et dans un environnement d'apprentissage positif. Le centre invitera deux conférenciers à renseigner les enfants sur leur ethnie. Chaque semaine, les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux auront la possibilité de découvrir un monde de saveurs en goûtant une variété de collations multiculturelles.

Critères d'admissibilité

Les organismes demandeurs doivent être des organismes à but non lucratif ou de bienfaisance (y compris ceux définis par l'[Agence du revenu du Canada](#) comme des donataires reconnus) établis à l'Île-du-Prince-Édouard. Les organismes demandeurs peuvent être installés dans n'importe quelle région de la province et leur travail peut s'inscrire dans n'importe quel domaine représenté par le secteur sans but lucratif/caritatif. Les particuliers ne sont pas autorisés à présenter une demande. Si les organismes demandeurs souhaitent soumettre une demande en partenariat avec d'autres organismes, groupes ou individus, la nature du partenariat* doit être justifiée et bien définie dans la section « Description du projet » de la demande.

*Les organismes partenaires peuvent inclure, sans s'y limiter, d'autres entités à but non lucratif, des entreprises, des entités financées par des fonds publics telles que des municipalités, des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire, etc. Les organismes opérant dans d'autres provinces et territoires au Canada peuvent être des organismes partenaires.

Les types de groupes et d'organismes suivants, situés à l'Île-du-Prince-Édouard, sont admissibles au financement.

- Groupes communautaires
- Organismes et conseils à but non lucratif
- Jeunes de 14 à 24 ans
- Particuliers
- Associations professionnelles

Les types de groupes et d'organismes suivants ne sont pas admissibles à recevoir un financement direct, mais peuvent être acceptés comme partenaire ou organisme de financement supplémentaire auprès des organismes admissibles plus haut.

- Organismes à but lucratif
- Gouvernements fédéral et provincial
- Organismes, conseils, commissions ou sociétés d'État provinciaux ou fédéraux
- Entités du secteur public (p. ex., commissions scolaires, hôpitaux, autorités sanitaires, etc.)

Les jeunes, les particuliers et les organismes peuvent présenter une demande de financement de projet dans le cadre de trois (3) volets de microsubventions :

- Les jeunes (de 14 à 24 ans) peuvent demander une subvention allant de 100 \$ à 1 500 \$
- Les particuliers peuvent demander une subvention allant de 100 \$ à 2 000 \$
- Les organismes à but non lucratif et les associations professionnelles peuvent demander une subvention allant de 1 000 \$ à 5 000 \$

Les dépenses nécessaires au projet qui sont admissibles incluent ce qui suit, sans s’y limiter :

- Toute dépense qui contribue directement aux résultats convenus du projet (à l’exception des coûts décrits dans la catégorie des dépenses non admissibles)
- Dépenses encourues à partir du jour où la proposition de projet est soumise (les demandeurs peuvent commencer à travailler sur les objectifs de leur projet immédiatement, à leurs risques et périls)
- Assurance responsabilité
- Mesures incitatives (p. ex., rémunération des personnes participantes)
- Coûts des ressources humaines, y compris les salaires et les avantages sociaux
- Coûts de gestion et de services professionnels, comme les services de comptabilité, de communication, de design, de planification et de traduction, ainsi que les services de suivi, de mesure et de rapport des résultats
- Coûts de matériel et de fournitures
- Coûts d’impression, de production et de distribution
- Frais généraux et coûts administratifs (applicables au type de projet), jusqu’à cinq pour cent du financement total accordé
- Autres coûts nécessaires pour soutenir l’objectif du financement, approuvés par le Bureau de lutte contre le racisme

Les dépenses inadmissibles incluent ce qui suit :

- Coûts opérationnels (salaires, traitements, loyers, etc. qui ne contribuent pas directement aux résultats du projet)
- Coûts d’infrastructure (p. ex., nouvelles constructions ou amélioration/rénovation de l’infrastructure existante)
- Développement d’une formation à des fins commerciales
- Les coûts d’investissement ne sont généralement pas admissibles, mais peuvent être pris en compte dans certaines circonstances.

Si vous souhaitez discuter des coûts, veuillez contacter le Bureau de lutte contre le racisme à l’adresse suivante : antiracismtable@gov.pe.ca.